

Meta et YouTube face à la justice : le « moment tabac » des réseaux sociaux



Ils savaient. Et n'ont rien fait. Comme autrefois les cigaretteiers, les réseaux sociaux sont accusés d'avoir sciemment conçu des algorithmes d'addiction pouvant nuire gravement à la santé mentale. La justice américaine leur demande des comptes.

Les Gafam ont transformé leurs services en addictions nocives pour la santé mentale. Meta, dirigé par Mark Zuckerberg, en avait la preuve depuis longtemps. © AFP.

PHILIPPE LALOUX

A force d'empiler les procès devant les juridictions du monde entier, on finirait par oublier que les Gafam sont d'abord des entreprises technologiques pilotées par des ingénieurs et non par des armées de juristes. Celui qui s'est ouvert ce mercredi devant la Cour supérieure de Californie est là pour le rappeler. D'ores et déjà qualifié d'« historique », une fois n'est pas coutume, ce ne sont pas leurs écarts aux lois de la concurrence, leurs pratiques commerciales monopolistiques, leur abus de position dominante, leurs défauts en

matière de modération de contenus illégaux ou leur pied de nez à la régulation qui sont dans le viseur de la justice. Mais bien leur ingénierie, soit la mécanique fine des algorithmes échafaudés minutieusement depuis 20 ans dans leurs labos.

L'acte d'accusation est inédit : ces dispositifs, biberonnés à l'intelligence artificielle, ont transformé leurs services (réseaux sociaux, messageries, fils d'actualité, recommandations, flux de vidéos...) en addictions nocives pour la santé mentale. Des drogues dures toxiques pour les adolescents, pouvant déboucher sur des dépressions graves et

des pensées suicidaires. De quoi engager la responsabilité des entreprises qui les ont créées. A la barre, Meta (Facebook, Instagram, Whatsapp...) et YouTube (société sœur de Google).

Zuckerberg à la barre

Quelques jours avant le début du procès, TikTok et Snapchat, initialement visés par la procédure, ont conclu des accords à l'amiable, dont la teneur est confidentielle. Mais pour la première fois dans ce type de procédure civile, de grands patrons comme Mark Zuckerberg (Meta) sont appelés à témoigner à la barre. Le procès devrait aussi rendre publics des e-mails et des mémos de conception jusqu'ici secrets.

Un verdict défavorable pour Meta ou YouTube créerait un précédent juridique dévastateur pour leur modèle économique, qui transforme le temps passé sur leurs produits (et donc, la quantité de données personnelles récoltées) en mine d'or publicitaire. Jusqu'ici, les plateformes se retranchaient derrière une loi fédérale qui les exemptait largement de toute responsabilité juridique pour les contenus publiés par leurs utilisateurs.

C'est une étude commandée en 2019 au bureau Nielsen qui a servi de déclencheur à la procédure. Elle avait pour but d'évaluer l'effet d'une désactivation temporaire de Facebook et d'Instagram sur le bien-être des utilisateurs. Personne n'en avait jamais entendu parler. Et pour cause : les résultats étaient restés au fond d'un tiroir, soigneusement dissimulés sous le tapis de celui qui, à l'époque, l'avait commandée : Meta. Il est vrai que les conclusions étaient sans appel. Oui, il y a un lien de cause à effet entre Facebook et Instagram et l'état de santé mentale de certains ados.

Meta savait

Meta, donc, savait. Mais n'a rien fait. Les observateurs n'hésitent dès lors pas à qualifier ce procès de « moment tabac » des réseaux sociaux. Si le jury conclut que les entreprises ont sciemment créé une addiction, cela pourrait ouvrir la voie à un règlement global se chiffrant en dizaines de milliards de dollars, similaire à l'accord historique de 1998 avec les cigaretteiers. Qui, eux aussi, savaient.

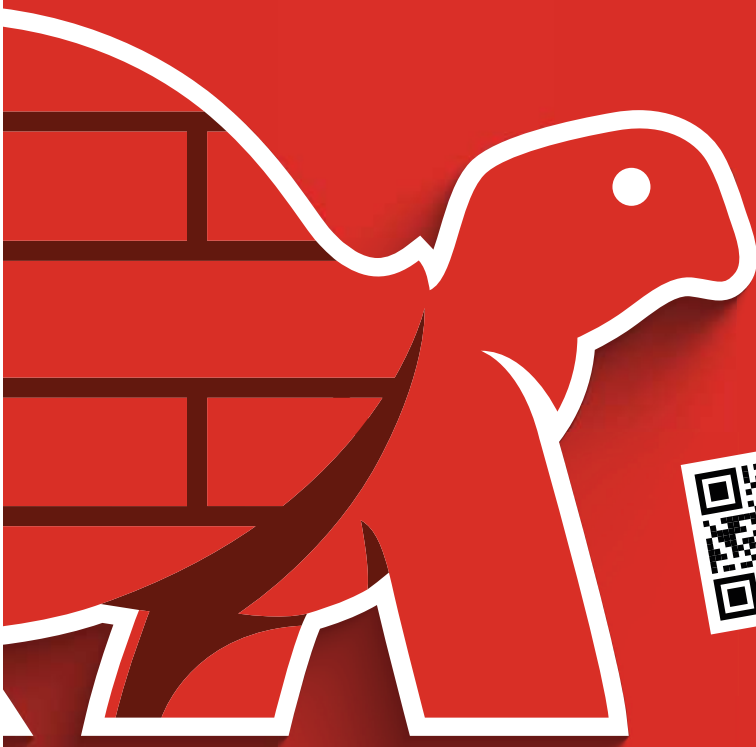
Les révélations sur cette étude, en 2022, dans le cadre de l'enquête « Facebook Papers », ont motivé, au total, 2.171 plaignants (parents, districts sco-

lares, utilisateurs, procureurs...) de s'engager, non pas dans une action groupée de type *class action*, mais dans un litige dit *multidistrict*, où chaque dossier reste individuel, permettant une évaluation spécifique des dommages. Il a donc débuté ce mercredi à Los Angeles par un « dossier test », choisi pour son caractère emblématique. Il s'agit d'une jeune plaignante californienne de 19 ans, K.G.M., qui affirme avoir développé une addiction aux réseaux sociaux depuis l'âge de 6 ans, au point d'alimenter un état dépressif, de l'anxiété, des troubles de la perception du corps et des pensées suicidaires. Il sera suivi par deux autres « procès tests » en avril et en juin. Tous auront valeur de jurisprudence pour un méga-procès « sur la dépendance aux réseaux sociaux », d'ampleur nationale cette fois, qui se tiendra avant la fin de l'année.

L'état se resserre

Depuis plusieurs années, les plateformes déploient des efforts à coups de millions de dollars pour tenter de convaincre l'opinion américaine que leurs services sont inoffensifs. Cela passe par des outils de contrôle parental ou des ateliers sur la sécurité en ligne des adolescents. TikTok, Google, Snapchat... toutes déploient des fonctionnalités similaires.

Mais l'état se resserre. Les travaux de recherche pointant les effets néfastes de l'exposition aux réseaux sociaux pour les mineurs se multiplient. C'est le cas de l'étude de l'OMS, publiée en septembre dernier, qui révélait que 11 % des adolescents européens présentent une utilisation « problématique » de ces services. Le rapport de la Commission d'enquête du Sénat, en France, qui épinglait TikTok pour son design volontairement addictif et l'exposition à des contenus toxiques a conforté le vote radical, cette semaine à l'Assemblée nationale, en faveur de l'interdiction des réseaux sociaux pour les moins de 15 ans. En Italie et en France, des familles ont intenté des actions collectives contre Meta et TikTok pour avoir nui à leurs enfants. En mai dernier, la Commission a lancé une enquête formelle contre Meta, pour ce qu'elle appelle le concept de « *Rabbit hole* » (« trou de lapin »), soit un système de recommandation qui enferme les jeunes dans des boucles de contenus addictifs et à la consommation compulsive de vidéos.





BATIBOUW

7 > 15 FEVRIER 2026

PLANIFIEZ VOTRE VISITE SUR

BATIBOUW.COM

